



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### Inscription des enfants au préscolaire

### Un appel est lancé aux parents

**Rimouski, le 18 février 2004** – Les parents dont l'enfant fréquentera une école de la Commission scolaire des Phares en 2004-2005, au niveau préscolaire, doivent présenter une demande d'admission à l'école de leur quartier ou de leur localité **avant le 1<sup>er</sup> mars 2004**. Il est important que les parents complètent cette démarche avant la date limite afin de permettre à la Commission scolaire et aux écoles de prévoir une organisation des services qui répondra aux besoins des enfants.

Les directions des écoles du territoire ont noté un retard, cette année, dans l'acheminement des demandes d'admission. Un appel est donc lancé aux parents. « *Il est important de présenter la demande d'admission au préscolaire le plus tôt possible afin de nous permettre de planifier dès maintenant les services pour la prochaine année scolaire et de répondre aux demandes des parents* », explique le directeur général de la Commission scolaire des Phares, Monsieur Paul Labrecque.

L'enfant pour qui une demande d'admission à la maternelle est acheminée doit avoir cinq ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Le certificat de naissance est requis. De plus, si l'école de votre localité offre des services d'une maternelle 4 ans, vous êtes priés de demander l'admission de votre enfant avant le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Par ailleurs, les procédures d'inscription pour les élèves qui fréquentent actuellement les écoles de la Commission scolaire des Phares devront également être complétées et les formulaires devront être retournés à l'école avant le 1<sup>er</sup> mars 2004.

-30-

Source : Paul Labrecque  
Directeur général  
724-3364